



[www.mobilite-pour-les-communes.ch](http://www.mobilite-pour-les-communes.ch)  
[www.suisseenergie.ch](http://www.suisseenergie.ch)

SuisseÉnergie pour les Communes

# MIPA – Gestion de la mobilité dans les processus de planification de nouveaux sites

Champs d'action et exemples pour les autorités, les propriétaires et les maîtres d'ouvrages ainsi que les investisseurs



Europaplatz, lot H, Zürich, © CFF Immobilien

# Gestion de la mobilité dans les nouveaux sites

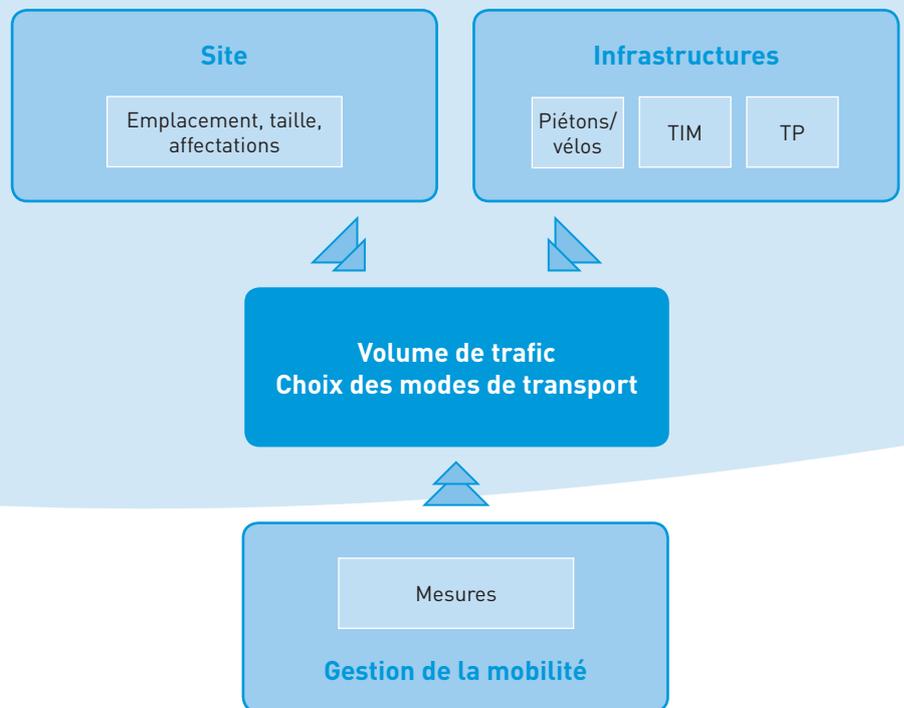
Le projet MIPA concerne la gestion de la mobilité pour le trafic de personnes dans les processus de planification de nouveaux sites. Le manuel MIPA « Intégration de la gestion de la mobilité » indique comment la gestion de la mobilité se prépare depuis la planification jusqu'à la mise en service d'un site, quels acteurs assument quelles tâches et quels avantages on en retire.

## Avantages

- Réduction de l'espace nécessaire
- Amélioration de la qualité de séjour
- Amélioration de la rentabilité et de la compatibilité sociale
- Réduction de la consommation énergétique
- Amélioration de l'accessibilité par tous les moyens de transport

Les mesures de gestion de la mobilité figurant dans un concept de mobilité sont harmonisées avec les affectations et les objectifs prévus pour le site ainsi qu'avec les infrastructures liées au trafic. Elles

contribuent ainsi à réduire le volume de trafic dans un site et à encourager l'utilisation des transports publics et des vélos ainsi que les déplacements à pied.



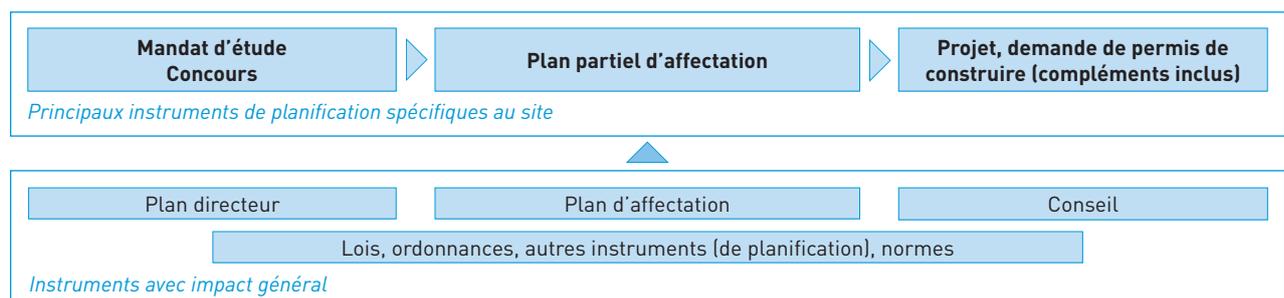
# Réglementation par les autorités

En réglementant suffisamment tôt la gestion de la mobilité, les autorités communales et cantonales peuvent apporter une contribution importante à la réalisation des objectifs en matière de planification du trafic et d'énergie. Le manuel MIPA « Réglementation de la gestion de la mobilité » indique les possibilités adéquates.

L'intégration précoce de la gestion de la mobilité dans les mandats d'études, les planifications tests et les concours constitue une première base. Après un développement adapté, idéalement en commun avec les propriétaires fonciers et maîtres d'ouvrages privés ainsi qu'avec les investisseurs, la gestion de la mobilité contraignante pour les pro-

priétaires fonciers est inscrite dans un plan d'affectation spécial. Par ailleurs, la réglementation de la gestion de la mobilité est soutenue par le plan directeur et le plan d'affectation instaurant les conditions-cadres et par l'instrument de conseil.

## Réglementation de la gestion de la mobilité



# Le concept de mobilité comme instrument de planification

## Mise en place du concept de mobilité

Le manuel MIPA « Concepts de mobilité pour sites efficaces » indique les principaux processus avec leur déroulement temporel et organisationnel.

## Ensemble standard de mesures

Les mesures adaptées aux groupes d'utilisateurs et aux types de transport qu'ils génèrent (par ex. trafic pendulaire, trafic d'affaires, trafic clients) sont l'élément crucial du concept de mobilité.

Les mesures ci-après constituent l'ensemble standard qui peut être examiné pour quasiment tous les sites. Elles doivent cependant être complétées en fonction du projet.

- Places de stationnement pour vélos
- Emplacements pour l'autopartage
- Gestion des espaces de stationnement
- Dossier d'informations sur la mobilité
- Site internet sur la mobilité
- Bon de mobilité pour les résidents
- Prêt de vélos / bikesharing
- Incitation à la mobilité pour employés
- Utilisation de l'autopartage
- Sensibilisation
- Dépôt pour service de livraison à domicile

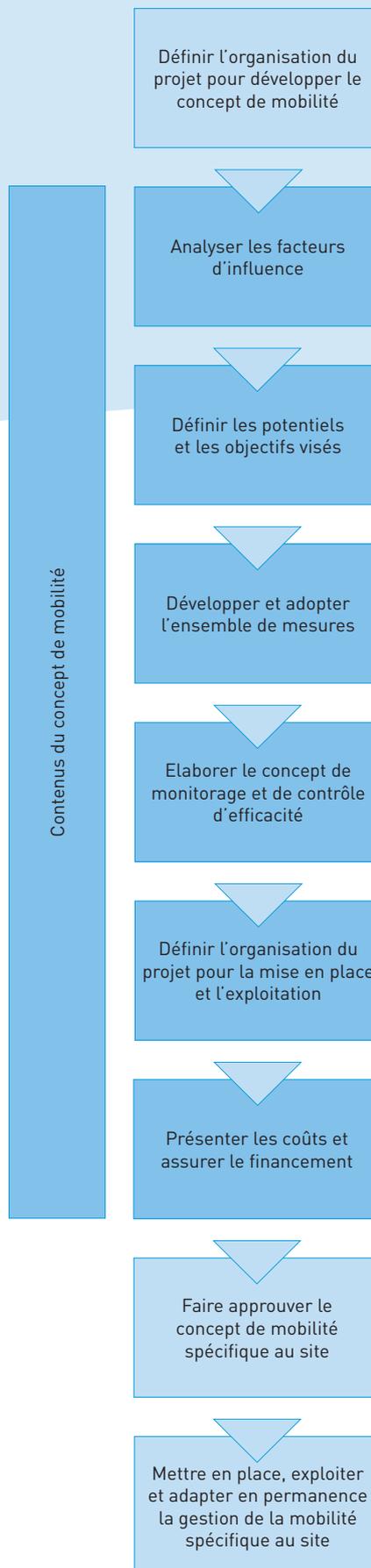
## Monitoring et contrôle d'efficacité

Le monitoring saisit les données qui garantissent un contrôle d'efficacité des objectifs.

## Mobility manager

De nombreux acteurs participent à la construction et à l'exploitation d'un site efficace. La mobilité n'est l'activité centrale d'aucun de ces acteurs. C'est pourquoi MIPA propose de nommer un mobility manager de site et de lui confier la responsabilité de la mise en place et de l'exploitation de la gestion de la mobilité ainsi que de la mise en réseau de ces acteurs.

## Elaboration du concept de mobilité



Les exemples suivants sont tirés du manuel MIPA « Exemples de sites avec gestion de la mobilité ».

## Exemples



### Site F. Hoffmann-La Roche SA, Bâle

Le plan partiel d'affectation établi par le Conseil d'Etat pour le site de la Grenzachstrasse à Bâle exige qu'un concept de mobilité soit présenté avec le permis de construire. Le premier des trois îlots totalisera au maximum 77 000 m<sup>2</sup> de surface de bureaux. Entre-temps, le concept de mobilité exigé avec les mesures clés, c'est-à-dire les taxes de parcage et le bonus de mobilité, a été élaboré et introduit au niveau du groupe, également pour les bâtiments existants. La demande d'autorisations de stationnement a ainsi été réduite de près de 20%.



### Galgenbuck, Baden

La dernière grande réserve de terrains constructibles de la ville représente une surface utile de près de 100 000 m<sup>2</sup>. Le réseau routier environnant a atteint la limite de ses capacités. Les objectifs de la procédure de planification test se concentrent donc sur les utilisations à faible trafic. Le plan directeur de développement, contraignant pour les autorités, met en évidence les mesures de la gestion de la mobilité. La mise en œuvre est garantie par l'obligation d'un plan partiel d'affectation pour toute la zone.



SuisseEnergie pour les Communes

[www.mobilite-pour-les-communes.ch](http://www.mobilite-pour-les-communes.ch)  
[www.suisseenergie.ch](http://www.suisseenergie.ch)



### Projet Europaallee, îlot H, Zurich

34 000 m<sup>2</sup> au total, dont 6000 m<sup>2</sup> de logements et 15 000 m<sup>2</sup> de services ainsi que des commerces, un restaurant, un cinéma et un hôtel. Malgré sa taille, du fait de sa proximité directe avec la gare principale de Zurich, l'îlot H compte seulement 62 places de stationnement. La recette? Un concept de mobilité ingénieux combinant bons de mobilité pour les résidents, contributions financières aux employés pour l'utilisation des transports publics, autopartage et règles du plan partiel d'affectation. Un mobility manager veille au bon fonctionnement de l'ensemble.

Avec les soutiens suivants :



KANTON AARGAU

Kanton Aargau, Departement Bau, Verkehr und Umwelt



Bau- und Verkehrsdepartement des Kantons Basel-Stadt

Kanton Basel-Stadt, Bau- und Verkehrsdepartement



Stadt St. Gallen

Stadt St. Gallen, Tiefbauamt und Amt für Umwelt und Energie



Stadt Zug, Baudepartement



Stadt Zürich  
Tiefbauamt

Stadt Zürich, Tiefbauamt

### Contact groupe de travail MIPA

Roberto De Tommasi  
(responsable du projet)  
synergo Mobilität – Politik – Raum GmbH  
Grubenstrasse 12  
8045 Zurich

Téléphone +41 (0)43 960 77 33

[detommasi@synergo.ch](mailto:detommasi@synergo.ch)  
[www.synergo.ch](http://www.synergo.ch)

### Documentation

Pour se procurer les manuels :  
[www.gestionmobilite.ch](http://www.gestionmobilite.ch)

### Impressum :

Publication : SuisseEnergie pour les communes  
Langues : français, italien, allemand  
Rédaction : Dr. Schenker Kommunikation AG, Berne  
Impression : Speck Print AG, Baar  
Images : CFF Immobilier, Ville de Baden,  
F. Hoffmann-La Roche Ltd

Berne, mai 2014

